Réf. Farde e-Assemblées : 2439748

N° OJ : 216

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Tourisme.- Asbl "Les Amis de Brosella".- Annulation du subside nominatif.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Vu la liste des transferts reprenant des subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 8 février 2021;

Considérant que l'asbl "Les Amis de Brosella" estime que ce subside de 5.000,00 EUR n'est plus nécessaire;

Considérant les crédits prévus sur l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Supprimer le subside nominatif de 5.000,00 EUR au profit de l'asbl "Les Amis de Brosella" prévu sur l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021 étant donné que l'association n'en a plus l'utilité cette année et qu'un subside de 10.270,00 EUR leur a déjà été accordé.

Annexes :